

Le manoir d'Orléans à Pierre-fonds ; esquisse d'une restitution.

Jacques Harmand

Citer ce document / Cite this document :

Harmand Jacques. Le manoir d'Orléans à Pierre-fonds ; esquisse d'une restitution. . In: Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France, 1960, 1962. pp. 159-175;

doi : <https://doi.org/10.3406/bsnaf.1962.6385>

https://www.persee.fr/doc/bsnaf_0081-1181_1962_num_1960_1_6385

Fichier pdf généré le 21/04/2018

Bibliothécaire adjoint : M. François Braemer.

Membres de la Commission des impressions : MM. J. Toutain, Ch. Samaran, M. François, P. Pradel, J. Heurgon.

Membres de la Commission des fonds : MM. P. Marot, W. Seston, M. Thibout.

Membres de la Commission des « Mettensia » : MM. A. Grenier, M. François, P. Marot, G. Gaudron.

Membres de la Commission du legs Schlumberger : MM. M. Aubert, J. Zeiller, J. Babelon.

Les pouvoirs de M. Marot, pour signature au lieu et place du trésorier, sont renouvelés.

M. Georges Huard, m. r., est élu membre honoraire dans le siège laissé vacant par le décès de Jules Formigé.

Le docteur Pierre Bastien est élu associé correspondant national pour le département du Nord.

M. Marcel Aubert cède la présidence à M. Louis Carolus-Barré.

La parole est donnée à M. Jacques Harmand, a. c. n., pour une communication intitulée : **Le manoir d'Orléans à Pierrefonds ; esquisse d'une restitution.**

« Peut-être Louis d'Orléans a-t-il été calomnié¹ par des sources contemporaines dont l'esprit partisan ne saurait faire de doute. L'étude de son œuvre militaire dans son comté de Valois paraît tendre, cependant, à justifier l'une des accusations le plus souvent portées, celle d'inconduite financière. En effet, si l'on ne peut qu'approuver, toujours pour le plan d'ensemble², habituellement pour le détail, la conception de cette mise en défense des pays entre l'Aisne et l'Oise, une constatation s'impose néanmoins. Aucune des entreprises essentielles de Louis, ni La Ferté-Milon (Aisne)³, ni Pierre-

1. Ce fut l'opinion d'E. Jarry, in *La vie politique de Louis de France, duc d'Orléans*, Paris et Orléans, 1889 ; aussi, en fait, celle de F. D. S. Darwin, in *Louis d'Orléans*, Londres, 1936.

2. Cf. Jacques Harmand, *Le plus ancien château de Pierrefonds et ses problèmes*, *Bulletin monumental*, CXVII, 1959, p. 200, n. 3.

3. Le seul travail de quelque ampleur sur ce château, celui du général Wouwermans, in *Congrès archéologique de France*, 1887, *Soissons-Laon*, p. 195-260, est inutilisable en raison de ses confusions constantes et de son bavardage.

fonds (Oise)¹, n'était achevée à l'époque de son assassinat (23 novembre 1407). Les travaux avaient débuté, pourtant, en 1397, au plus tard². Mais Pierrefonds et sa déconcertante assiette, qu'il fallut compenser à coups de maçonneries géantes, témoignent de l'esprit de gaspillage et de dispersion des efforts dans lequel ils furent menés.

« J'ai montré déjà comment le choix du site, à Pierrefonds, découle de la présence antérieure d'un manoir, dans le dernier quart du xiv^e siècle, présence attestée par le gauchissement du plan de la forteresse vers le sud-sud-est de son donjon, l'existence d'une fausse cour à cet endroit (cf. *infra*), et, aussi bien, par plusieurs fragments des archives ducales³.

« Je voudrais ici esquisser une restitution de ce manoir, indépendante par rapport aux problèmes du château fort, en précisant les jalons indiqués déjà dans le *Bulletin monumental* et en en ajoutant d'autres.

« Les caractéristiques du logis — qui devait constituer plus tard le donjon de la forteresse⁴ — sont les suivantes (fig. 1). Le plan du corps principal affecte la forme générale d'un trapèze, de 620 mètres carrés environ hors d'œuvre, tracé irrégulier qui n'est pas exceptionnel dans l'architecture civile et militaire française du xiv^e siècle⁵. Mais ici, comme en témoigne la façade sud-est, presque intégralement conservée (cf. le quadrillage sur la fig. 1), il y a subdivision en deux sections d'inégale largeur (11 m. et 7^m75 dans œuvre) alignées parallèlement du nord-ouest au sud-est, de part et

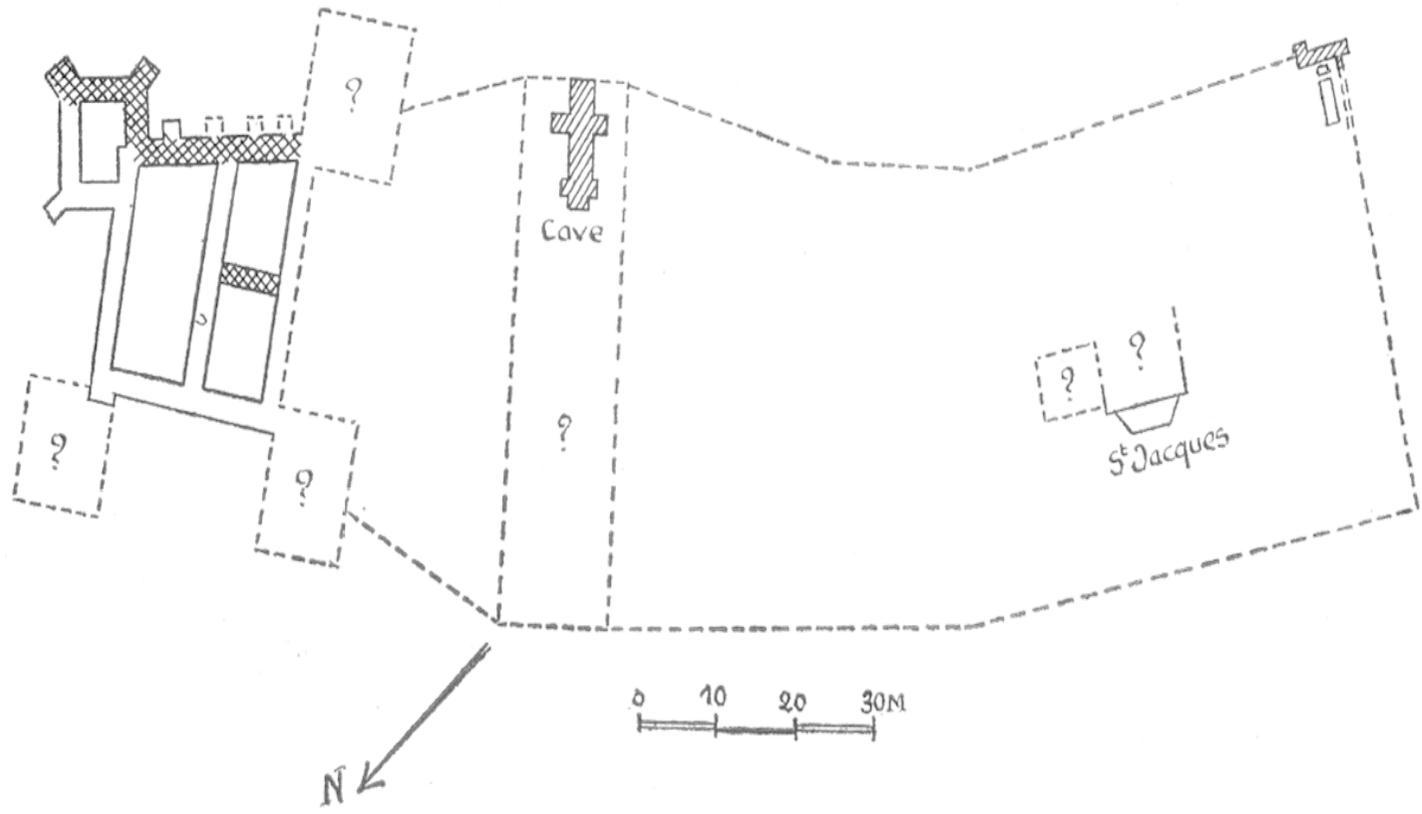
1. Harmand, *op. cit.*, p. 201-202.

2. *Ibid.*, p. 199-200.

3. *Ibid.*, p. 197-199.

4. Il est intéressant de rencontrer un témoignage formel de technicien, ici le maître de l'œuvre, à la fin du xiv^e siècle, sur l'emploi du mot *donjon* pour un logis civil, sans caractère de réduit, intégré ultérieurement à une place. Cf. De Gaulle et Bordier, *Catalogue analytique des Archives de Monsieur le baron de Joursanvault*, Paris, 1838, t. I, p. 230, n^o 1260; Harmand, *op. cit.*, p. 199.

5. Tour de Trouillas d'Avignon (Vaucluse), 1341-1346 (cf. Dr G. Colombe, *Le Palais des Papes d'Avignon*, 3^e éd., Paris, 1939, pl. I après la p. 8; pl. II, p. 56; p. 99); donjon de Madailhan (Lot-et-Garonne), après 1342 (cf. G. Tholin et P. Benouville, *Le château de Madailhan*, Paris et Agen, 1887, p. 16-18, pl. 1, 2, 5); étuves de Mehun-sur-Yèvre (Cher), vers 1370-1380 (cf. Enlart, *Manuel d'archéologie française*, 2^e partie, t. II, 2^e éd., Paris, 1932, p. 611, fig. 285, 612; F. Énaud, *Les châteaux forts en France*, Paris, 1958, p. 52).



J. Nicolle del.

FIG. 1. — LE MANOIR D'ORLÉANS, PLAN D'ENSEMBLE

d'autre d'un mur médian ; elles se révélèrent à chaque extrémité par un couple de pignons¹. De ce point de vue, je l'ai déjà signalé², le manoir de Pierrefonds s'apparente à celui de Camarsac (Gironde)³. D'après le *Dictionnaire d'architecture* de Viollet-le-Duc — qui ne fait aucun rapprochement entre les deux édifices — la similitude n'aurait pas été moindre quant au dessin des parties hautes, pignons en escaliers sommés de souches de cheminées⁴. Un doute est, il est vrai, possible à cet égard ; car Camarsac n'a pas été moins fâcheusement restauré que Pierrefonds ; et la confrontation, avec l'illustration de Viollet-le-Duc, de la planche publiée, pour le premier de ces édifices, par L. Drouyn⁵ impose une certaine circonspection. De toute façon, la double toiture avec pignons en escalier paraît attestée vers 1378-1379 à Cressonsart = Cressonsacq (Oise), à une quarantaine de kilomètres au nord-ouest de Pierrefonds⁶. Et le type du pignon se retrouve, au xiv^e siècle, au logis royal du château de Loches (Indre-et-Loire) ; la mouluration qui, à Pierrefonds, en souligne les découpures existe également dans la construction tourangelles, mais descendue sur l'appareil de la muraille⁷.

« Il faut ensuite noter que ce corps de manoir était flanqué. Du dispositif il ne subsiste plus aujourd'hui que la tour rectangulaire à contreforts, de 12 m. × 10 m. hors d'œuvre, couvrant l'angle est. Ses flancs sud-est et sud-ouest sont anciens jusqu'à la crête de la galerie fermée, à mâchicoulis et tourelles, du quatrième étage (cf. la zone de quadrillages sur la fig. 1)⁸ ; elle est chronologiquement liée au logis, *stricto sensu*, par un même fruit de base et la concordance des assises.

1. Cf. L. Grodecki, *Le château de Pierrefonds*, Paris, s. d., pl. 7, 9, 11.

2. *Op. cit.*, p. 198, note 4.

3. Début du xiv^e siècle, ruiné vers 1380, puis repris à partir de 1408. Cf. L. Drouyn, *La Guienne militaire*, t. II, Bordeaux et Paris, 1865, p. 306-307, 310 ; Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française*, t. VI, toutes éditions, p. 309-311.

4. Cf., pour Pierrefonds, Grodecki, *op. cit.*, *loc. cit.* ; pour Camarsac, Viollet-le-Duc, *op. cit.*, *loc. cit.*, fig. 5.

5. *Op. cit.*, pl. 125.

6. D'après les *Hommages du comté de Clermont-en-Beauvaisis*, Bibl. nat., ms. fr. 20082, copie Gaignières de l'original brûlé en 1737, p. 453.

7. Cf. J. Vallery-Radot, *Loches*, 2^e éd., Paris, 1954, p. 50, fig.

8. Cf. Grodecki, *op. cit.*, pl. 6, 7, 9, 11.

Le type de l'habitation seigneuriale à flanquement unique existe, au XIV^e siècle, en Occident¹, mais, à Pierrefonds, il ne s'agit que d'une apparence née d'un fait résiduel. Un ordre de paiement du maître d'œuvre Jehan Lenoir, remontant à l'époque de la construction de la forteresse², mentionne, en fonction des exigences de celle-ci, le « démolissement de la « viez tour quarrée... au coing (du) chastel devant l'église « St Jacques³... ». Nous sommes donc obligés de restituer au moins un double flanquement au manoir. Ce dernier plan, quoique rare, n'est pas inconnu ailleurs, non plus, de la fin du Moyen âge européen⁴. Mais il paraît n'avoir jamais été conçu autrement qu'en symétrie, de part et d'autre d'une même façade. A Pierrefonds, en fonction de la présence de la tour est et de la position de l'ancienne église Saint-Jacques au sud-ouest (cf. fig. 1), il faudrait admettre un encadrement de la façade sud-est. Toutefois, s'il s'agit, avec l'ordre de paiement de 1398, du *coing* ouest, on ne saurait hésiter ; deux flanquements opposés aux extrémités de la même diagonale du corps central fourniraient un dessin probablement sans exemple alors ; et le contexte architectural de l'époque obligerait à voir dans le manoir pétrifontain un bâtiment pourvu de quatre tours cornières angulaires⁵.

1. Charles V avait adopté ce plan à Beauté-sur-Marne (Seine) (cf. Enlart, *op. cit.*, 2^e partie, t. I, 2^e éd., Paris, 1929, p. 206). Il se retrouve vers 1380 à Cesena, en Émilie (cf. S. Toy, *A History of Fortification*, Londres, 1955, p. 212-213, fig.).

2. Février 1398. Bibl. nat., Mss., Pièces originales 2154 (Orléans 4), fol. 240. Cf. Harmand, *op. cit.*, p. 199.

3. *Viez* n'a évidemment ici d'autre signification que celle d'une différence temporelle relative, par rapport à la construction nouvelle.

4. C'est le type réalisé au donjon de Borthwick Castle, Midlothian, vers 1430-1440. Cf. Toy, *op. cit.*, p. 224-225.

5. Quoiqu'il puisse s'agir d'une simple convergence, chronologiquement décalée, on ne saurait exclure une filiation de ce dernier modèle avec celui du donjon roman à quadruple flanquement sur plan carré, système de caractère spécifiquement britannique (cf. Toy, *op. cit.*, p. 72 b, 81 (Kenilworth), 82, 82 a (Rochester) ; pour la fréquence du dispositif en Angleterre, M. et A. Potter, *Houses*, Londres, 1948, p. 4-5). Sur le continent, il ne se retrouve que dans le cadre de l'empire normand-plantagenet, ainsi à Chambois, dans l'Orne (cf. Énaud, *op. cit.*, p. 167).

Dans une optique purement résidentielle, les plans comparables sont, eux aussi, insulaires, au moins pour la fin du Moyen âge classique ; ainsi Acton Burnell, Shropshire (cf. Enlart, *op. cit.*, *loc. cit.*, p. 206), au XIV^e siècle, et la

« Un indice archéologique, au moins, va dans ce sens. On ne peut qu'être frappé de la saillie singulière qui prolonge la face nord-est du corps principal vers le nord-ouest (cf. la fig. 1). Ce secteur avait été dérasé fort bas après la condamnation de la place, sous Louis XIII. La restauration a établi là un rez-de-chaussée plein, sur environ 2 mètres de haut, puis, au-dessus de celui-ci, un escalier en spirale. Préciser l'état ancien est donc impossible¹. Dans le cadre de la forteresse, on serait en droit de songer à un dispositif prenant en enfilade l'entrée principale, sise à 10 mètres au sud-ouest ; mais rien, en l'état actuel des choses, ne permet d'envisager ici une reprise en addition du gros œuvre du manoir. Et l'on peut se demander si nous n'avons pas affaire, au contraire, à un fragment résiduel de tour de coin (cf. fig. 1)².

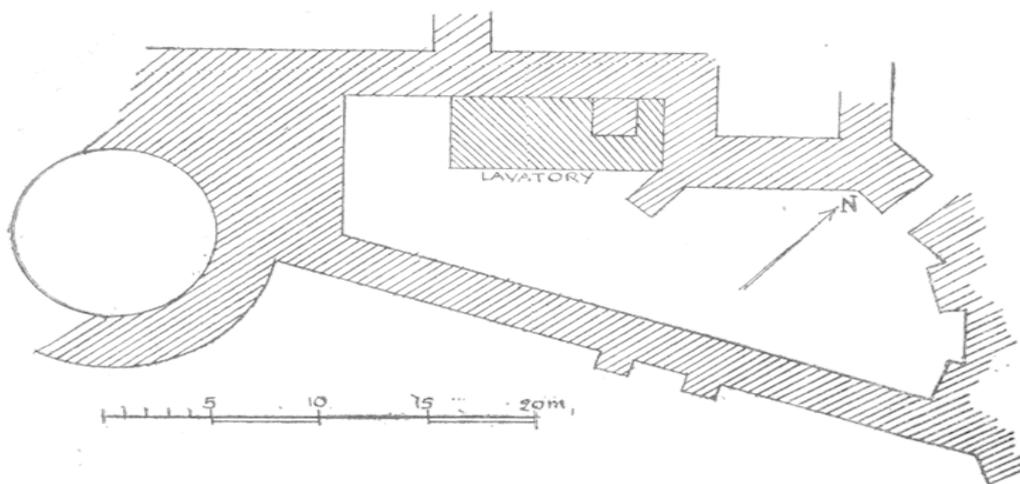
variante à tours polygonales de Tattershall, vers 1433-1443 (cf. Toy, *Ibid.*, p. 225-226, 228 a). En France, Jean de Berry adopte plutôt des flanquements circulaires, comme ce fut le cas à Bicêtre (Enlart, *Ibid.*, p. 206), à la tour Maubergeon de Poitiers (Verdier et Cattois, *Architecture civile et domestique au Moyen âge et à la Renaissance*, t. II, Paris, 1857, p. 193-194). Si le manoir de Pierrefonds devait être rapproché du type d'Acton Burnell, le problème des influences anglaises pourrait s'y poser ; à vrai dire (cf. la note précédente), le tracé plus simple à deux tours les évoquerait déjà.

La conception du quadruple flanquement angulaire aura d'ailleurs un développement ultérieur dans nos pays, ainsi à La Haye, à Neufchâtel (Pas-de-Calais), au xvi^e siècle (cf. Enlart, *Ibid.*, p. 207, n. 6) ; à la Muette de Saint-Germain (Seine-et-Oise), avec Pierre Chambiges, en 1541-1548 (cf. G. Houdard, *Les châteaux royaux de Saint-Germain-en-Laye*, t. II, Saint-Germain-en-Laye, 1910-1911, p. 51-61).

1. Qu'il n'y ait pas, *en plan*, arrangement de Viollet-le-Duc est démontré par la présence de ce détail sur le plan Leblanc, fruit des fouilles autonomes de Questel et Leblanc, en 1849-1853. Cf. E. Caillette de l'Hervilliers, *Le dernier siège de Pierrefonds. Étude d'histoire et d'art militaire*, Paris, 1860, plan *in fine* ; Harmand, *op. cit.*, p. 183.

2. A certains égards, la construction existant dans l'angle compris entre l'ancien manoir, identique au donjon, et la tour sud de la forteresse peut évoquer un autre vestige de tour de l'établissement primitif (cf. Caillette de l'Hervilliers, *op. cit.*, *loc. cit.*). Son mur nord-est est ancien jusqu'à la hauteur des fenêtres du troisième étage du manoir (cf. Viollet-le-Duc, *Le château de Pierrefonds*, 15^e éd. revue et complétée par le capitaine A. Du Halgouët, Paris, s. d., fig. 16 ; Grodecki, *op. cit.*, pl. 9, 11). Mais il ne présente pas trace de fruit, au moins présentement, car les plans des fig. 1, p. 9, et 3, p. 19, de Viollet-le-Duc, in *Description... de Pierrefonds*, 3^e éd., Paris, 1863, lui en attribuent un. Par ailleurs, les assises hautes ne concordent pas exactement avec celles du manoir. En fait, on retrouve ici le même parti pris d'adossement à une tour de défense d'un bâtiment rectangulaire — oblique par rapport au

« Une autre donnée archéologique résout un problème de structure différent. J'ai déjà insisté, dans le *Bulletin monumental*, sur le fait que le front sud-est de la forteresse, entre la tour de la chapelle et la tour sud, correspondait à un aplomb artificiel ; le sol de la fausse cour séparant cette courtine du donjon étant évidemment un remblai, en avant du relief naturel¹. Or, en 1936, des travaux destinés à l'instal-



J. Nicolle del.

FIG. 2. — LE MANOIR D'ORLÉANS,
POSITION DU CONTREFORT REPÉRÉ EN 1936

lation d'un lavatory public amenèrent la découverte, au pied de la façade sud-est du manoir-donjon, dans l'angle qu'elle dessine avec la tour carrée de l'est, d'un contrefort (fig. 2)². Cette

diamètre de celle-ci — que dans l'angle ouest du château fort (cf. Caillette de l'Hervilliers, *Ibid.*).

1. *Op. cit.*, p. 198. Cf. Viollet-le-Duc-Du Hailgouët, planche *in fine* ; Grodecki, *op. cit.*, planche *in fine* ; Harmand, *Ibid.*, p. 181, fig. 4 ; p. 186, fig. 6 ; p. 187, fig. 7.

2. Aucune trace de cette découverte n'avait été, à l'époque, consignée dans les archives de l'Agence des Bâtiments de France de l'Oise, à Compiègne. J'en dois la connaissance au gardien-chef de Pierrefonds, M. C. Tison, et à M. G. Gagnon, chef du chantier de 1936, qui m'a fourni un plan de position approximatif. Cette fouille aurait également démontré la continuation du fruit de base sous le niveau du sol actuel.

mise au jour a démontré de façon indiscutable l'isolement primitif de l'édifice sur le bord du vallon d'Autreval¹. Il est vraisemblable, en fonction de l'implantation du contrefort retrouvé, qu'il en existait — et sans doute existe encore — une rangée de trois ou quatre sous cette façade (cf. fig. 1). Nous trouverons tout à l'heure, à Pierrefonds même, un autre exemple de ce système de soutènement. A La Ferté-Milon, un pareil dispositif, quadruple, contre-butant la colline sous le tournant nord-est de l'enceinte disparue, est toujours visible dans les cours de plusieurs maisons de la Grande-Rue.

« On ne s'appesantira pas, dans un exposé qui vise seulement à dégager des lignes générales, sur les problèmes posés par les aménagements internes du rez-de-chaussée et des étages du manoir de Pierrefonds. Il faut néanmoins relever un élément qui pourrait contribuer à faire saisir l'inachèvement de cette résidence. Il y a, dans la partie ancienne de la galerie de défense couverte sommant la tour carrée de l'est, avant et après chaque encoignure, des emplacements de portes ne présentant aucune trace de scellement. L'intention initiale de disposer des fermetures semble pourtant attestée par la présence, dans le mur interne, de retraits qui ne peuvent guère avoir été destinés qu'au logement des battants ouverts. Chose singulière, ces retraits ne descendaient pas jusqu'au sol (pl. VII, fig. 1)².

« Mais la question des caves est trop essentielle à la définition de l'établissement pour qu'on ne s'y arrête pas dès à présent. Elles comportent deux niveaux nettement distincts. Le premier consiste en une zone bouleversée par les travaux de la restauration. La seule partie praticable est un couloir de 8^m90 de long, en pente très légère, dont le sol se situe en moyenne à 2^m75 sous celui du rez-de-chaussée ; partant du

1. Cf. Harmand, *op. cit.*, p. 171, fig. 3.

2. Il subsiste trois de ces dispositifs. Ils sont caractérisés par l'absence d'uniformité de leurs largeurs : 0^m93, 0^m80, 0^m82 pour les passages ; 1^m10, 0^m905, 0^m985 pour les retraits. (Ce ne sont pas là les seules irrégularités des parties hautes du manoir ; il faut tenir compte encore, au moins, du décalage de l'arc de décharge, à la fenêtre nord-est la plus élevée de la façade sud-est).

On ne peut exclure absolument la possibilité que cette galerie de couronnement soit une addition contemporaine de l'édification de la forteresse ; son inachèvement relèverait alors de celui de cette dernière.

milieu de la façade nord-est, il aboutit à l'angle nord. A cet endroit s'ouvre, orthogonalement, un escalier ancien de 5^m25 de long, 1^m38 de large, 1^m52 de haut, couvert d'une série d'arceaux accolés, et qui mène, 3^m06 plus bas, au deuxième niveau ; soit un caveau rectangulaire, d'origine comme son accès, voûté en berceau, de 9^m72 de long, 2^m92 de large,

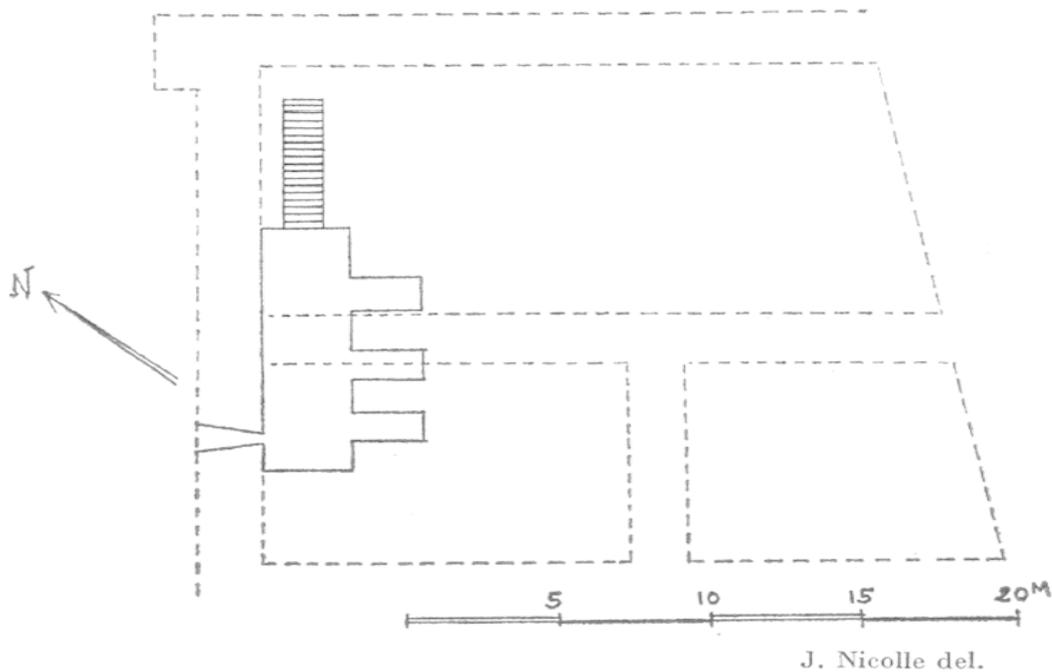


FIG. 3. — LE MANOIR D'ORLÉANS,
LE SECOND ÉTAGE DES CAVES, PARTIE RECONNUE EN 1960

2^m18 de haut (fig. 3 ; pl. VII, fig. 2 et 3). Escalier et caveau sont parallèles à la façade nord-ouest. Sur le côté sud-est du second de ces locaux ouvrent, à angle droit, trois niches, respectivement de 1^m30, 1^m17, 1^m18 d'ouverture, 2^m24, 2^m28, 2^m28 de profondeur — irrégularités à nouveau caractéristiques — uniformément de 1^m56 de haut, couvertes aussi en berceau. Sauf celle du centre, elles n'offrent pas de traces de fermeture. Un soupirail, à présent condamné, perçait la muraille nord-ouest à 1^m05 du fond.

« Deux témoignages, l'un antérieur à l'intervention de Viol-

let-le-Duc, l'autre contemporain de ses premiers travaux, permettent, rapprochés, et quoique l'un d'eux soit entaché de confusions, de restituer l'état primitif des caves du manoir.

« On rencontre dans le *Précis... sur le canton d'Attichy*, de L. Graves, en 1840¹, la mention suivante visant le donjon, c'est-à-dire l'ancien manoir : « Les casemates voûtées en plein « cintre ont 5 mètres de hauteur. Au-dessous règnent d'autres « souterrains à voûtes d'ogives qui se trouvaient autrefois au « niveau de la cour intérieure. » En lui-même ce texte est obscur. On y retrouve bien la superposition des deux étages, mais la description de leurs caractéristiques structurales ne correspond pas à ce qui est visible aujourd'hui ; et l'indication sur l'égalité de niveau entre les plus profonds des souterrains et la cour intérieure est en contradiction flagrante avec tout ce que nous pouvons tenir pour acquis, quant aux positions respectives des sols dans la forteresse.

« Les deux phrases de Graves ont été reproduites telles quelles en 1858² par E. Caillette de l'Hervilliers. Mais, en 1860, ce même auteur, à partir, probablement, comme pour l'ensemble de sa deuxième publication, des fouilles Questel-Leblanc (cf. *supra*), décrit³, sous le manoir-donjon, des « caves « dont les voûtes ogivales étaient au niveau du terre-plein de « la cour ». Il en précise l'existence sous « la petite salle L », c'est-à-dire la salle de l'angle sud⁴.

« Ainsi le problème des caves du manoir se trouve-t-il clarifié. Elles comprenaient deux étages, le plus élevé couvert d'ogives, aujourd'hui bouleversé, l'inférieur voûté en berceau et auquel correspond le caveau de la façade nord-ouest. Le tableau de Graves n'est, à cet égard, que la transcription déformée d'observations exactes (à moins que le mot *dessous* y soit une faute d'impression et doive se lire, en fait, *dessus*?). Quant au rapport vertical entre étage ogival et cour, il n'y a là d'équivoque, en tout état de cause, que par la médiocrité

1. *Précis statistique sur le canton d'Attichy, arrondissement de Compiègne (Oise)*, extrait de l'*Annuaire de l'Oise* de 1840, p. 96.

2. In *Pierrefonds, Saint-Jean-aux-Bois, La Folie, Saint-Pierre-en-Chastres. Souvenirs historiques et archéologiques de la forêt de Compiègne*, Paris, 1858, p. 57.

3. In *Le dernier siège de Pierrefonds...*, p. 12-13.

4. Cf. le plan Leblanc, *Ibid.*, in fine.

du style ; ce n'est pas le sol mais la couverture de ces locaux qui se trouve au niveau de l'aire centrale de la place. Il est net, toutefois, que le Caillette du *Dernier siège* ignore l'étage inférieur. Reconnu antérieurement, comme le montre Graves, il devait être devenu inaccessible vers 1850¹.

« Quoi qu'il en soit, l'extension primitive des caves ogivales depuis la façade nord-est jusqu'à la façade sud-ouest est assurée, en fonction de la mention sur les dessous de la salle sud. Et il y a lieu de se demander si la partie la plus profonde se limitait à l'élément nord-ouest, seul apparent aujourd'hui.

« C'est à partir de ce dernier que, quittant le corps de logis, on peut envisager de fixer un autre jalon du plan du manoir. Le 27 février 1858², on a découvert à 27 mètres en avant de la courtine sud-ouest du château fort³ une autre cave orientée du sud-est au nord-ouest. Ses caractères structuraux de base : combinaison d'un caveau droit et de niches perpendiculaires à celui-ci, voûtes en berceau, escalier droit disposé dans l'axe du local et couvert par une série d'arceaux accolés, sont identiques à ceux du second étage souterrain de l'habitation ducal⁴. Toutefois, le plan diffère, car les niches sont disposées par paires, deux à l'entrée, deux au fond ; et l'appareillage est beaucoup plus grossier : « construction... « très mauvaise, ce sont des moellons ayant 0.15 à 0.20 d'ép. « liés avec de la terre glaise », dit le *Journal des travaux* ; entre

1. Le *Journal des travaux* de la restauration (quatre volumes manuscrits dus à l'inspecteur Wyganowsky, archives du château) mentionne le déblaiement du caveau nord-ouest, au moins, aux dates des 1^{er} et 7 décembre 1859. La littérature viollet-le-ducienne est fort sobre de détails sur les souterrains du donjon. Tout semble se réduire à ce passage de la *Description*, éd. de 1863, p. 19 : « Par un degré assez large G ..., on descend dans une cave peu spacieuse mais disposée avec des niches comme pour recevoir des vins de diverses sortes. » Il suffit de confronter au plan de la fig. 3 de cette publication, même page, la fig. 3 du présent travail pour constater que le « degré G » n'est en aucune façon l'escalier ancien mentionné *supra* ; quant à l'étage supérieur du dispositif, il n'apparaît pas dans l'œuvre écrite de Viollet-le-Duc.

2. Cf. le *Journal des travaux* à cette date ; un plan et une coupe accompagnent la description.

3. Cf. Viollet-le-Duc-Du Halgouët, plan *in fine* ; Harmand, *op. cit.*, p. 186, fig. 6 ; p. 187, fig. 7.

4. Le caveau principal fait 7^m38 de long sur 2^m50 de large et 2^m30 de haut ; son sol est à 3^m10 de profondeur, calculés sur le relief naturel. L'escalier a 5 mètres de long sur 1^m39 de large et 2 mètres de haut.

le deuxième et le troisième arceau de l'escalier pointe une saillie de roche. Ce souterrain n'a jamais été terminé ; « les « extrémités de la cave et des quatre petites galeries commen-
« cées se perdent dans la terre », ajoute le *Journal*, à la date précitée. En fait, si les deux diverticules de l'entrée ont 3 mètres et 2^m62 de profondeur sur 1^m30 et 1^m40 de large (1^m60 de hauteur uniformément), la paire du fond ne consiste qu'en ébauches (fig. 1 ; pl. VII, fig. 4, 5). Il s'agit, cette fois, sans équivoque, d'un trait d'inachèvement propre au manoir. Car la communauté de conception entre ce caveau et celui de la base du futur donjon est trop évidente pour qu'on ne soit pas obligé d'y voir des éléments d'un même ensemble ; le premier d'entre eux, d'ailleurs, est impossible à imaginer dans le cadre de la forteresse¹. Il y a eu ici un bâtiment, ou plutôt une ébauche de bâtiment², à fonction de dépendances, d'après la position et l'infériorité de la construction. Compte tenu de l'axe de son étage souterrain, il aurait dû s'étendre du sud-est au nord-ouest ; l'arrivée du sommet de l'escalier de cave presque au bord du vallon sud-est implique, de ce côté, un pignon à l'aplomb de la rupture de pente, voire à cheval sur celui-ci. Ainsi retrouve-t-on, sans doute, en avant de la façade sud-ouest du logis, un projet de cour intérieure (cf. la fig. 1).

« Le flanc nord-ouest de la colline, dans le prolongement de la cave extérieure, présente un mur de soutènement qui, sauf son couronnement et ses contreforts, en pierre neuve de la restauration, est fait de matériaux anciens. On pourrait être tenté d'y voir la base prévue du pignon nord-ouest de l'édifice évoqué ci-dessus. Mais il y a là trop d'éléments de réemploi, blocs avec entailles d'accrochage, trous de scellement, feuillures, rainures ou dalles brisées, pour une bâtisse

1. Si Viollet-le-Duc a relié cette cave sans superstructures aux avancées aberrantes dont il a encombré les abords sud-ouest du château, ce fut sans jamais en fournir l'explication.

On trouve à trois kilomètres au nord-ouest de Pierrefonds, à Saint-Pierre-en-Châtre, l'emplacement d'une maison de Célestins protégée par le duc Louis et où il fit bâtir (cf. Jarry, *op. cit.*, p. 183, 204, 297, 459). Il existe là des caves extrêmement comparables à celles du manoir ducal.

2. « Cette cave paraît être faite en sous-œuvre, puisque les clavaux (*sic*) de la voûte ne font pas liaison entre eux. » *Journal des travaux*, même date.

de premier jet. Peut-être cette structure sommaire, vers le sommet de laquelle saillent des pointements rocheux, a-t-elle été élevée avec les démolitions des parties condamnées du manoir (cf. *supra*), lorsqu'on établit, au début du xv^e siècle, l'esplanade de la forteresse.

« Du fossé qui, aboutissant à l'extrémité ouest de ce mur, forme avec lui un angle droit¹, il est difficile, actuellement, de faire état de façon positive. Le problème de son ancienneté est un de ceux sur lesquels le *Journal des travaux* apporte le moins de lumière. L'étude de ses murs révèle bien quelques blocs anciens à marques de tâcherons, sous le pont notamment ; et Viollet-le-Duc ne paraît pas avoir, *en général*, employé de vieux matériaux dans ses créations. Mais l'enquête n'est pas assez poussée pour autoriser des conclusions fermes. La présence d'un fossé en ce lieu serait justifiable, en fonction du château fort ; elle n'apparaîtrait guère moins logique dans le cadre du manoir, au delà du bâtiment projeté au sud-ouest du logis. D'ailleurs, on peut affirmer que le premier établissement ducal ne s'arrêtait pas à cet endroit.

« En effet, sa limite, dans cette direction, est nettement précisée par l'existence d'une encoignure de muraille avec poterne² à 120 mètres au sud-ouest du corps du manoir sur le bord du vallon d'Autreval (fig. 1). La face externe de l'accès regarde le sud-est. Il s'agit d'un plan combinant un mur de soutènement, contre-buté par un puissant système de contreforts à bases en gradins³, une entrée menant du flanc du coteau à son sommet perpendiculairement aux courbes de niveau, une enceinte haute, constituée vers le val par la crête du mur inférieur, de 2^m20 d'épaisseur (pl. VIII, fig. 8). Entre l'arc de la poterne, d'une stéréotomie remarquable, et un

1. Cf. Viollet-le-Duc-Du Halgouët, *loc. cit.* ; Harmand, *op. cit.*, p. 181, fig. 4 ; p. 186, fig. 6 ; p. 187, fig. 7.

2. Le *Journal des travaux* annonce sa découverte le 18 septembre 1867. Mais ne s'agit-il pas d'un rappel ? Elle doit avoir été connue plus anciennement, car un plan de 1866 (publié in Harmand, *op. cit.*, p. 186, fig. 6) en fait état, pour l'intégrer dans un projet de constructions nouvelles ; cf. *Ibid.*, p. 181, fig. 4.

3. On retrouve ainsi le principe du soubassement à contreforts, reconnu à la façade sud-est du logis. Le manoir achevé eût probablement présenté un double alignement de ce type, à la fois vers le sud-est et, au nord-ouest, vers le bourg de Pierrefonds.

escalier droit, aujourd'hui bouché, s'interposait un assommoir quadrangulaire dont la partie supérieure est, elle aussi, condamnée. Au travers du plateau, la muraille, à en juger par son départ, eût peut-être été également pourvue de larges contreforts, à base, cette fois, en double glacis (pl. VIII, fig. 7). *Peut-être*, car tout ceci ne constitue guère qu'une ébauche, à nouveau. L'élément qui longe la rupture de pente n'a pas été exécuté sur plus de 6 mètres de long; un seul contrefort a été élevé. Quant à la ligne haute coupant la colline, des fondations existent sans doute sur une dizaine de mètres¹; mais en élévation il n'y a jamais eu qu'un rang de pierres d'attente, faisant angle un mètre en arrière du front du contrefort à double glacis, décrit plus haut.

« Comme à la cave extérieure, au moins, nous constatons ainsi l'indiscutable inachèvement de l'œuvre du manoir. Car il ne saurait être question d'attribuer à ce fragment d'enceinte une place dans le dessin du château fort; le trop grand éloignement du front de la place, le profil intermédiaire du terrain, coupé par un talus de près de 4 mètres de haut, à une quarantaine de mètres au nord-est de la poterne, les proportions de la bâtisse (même si sa hauteur projetée nous échappe) interdisent d'y voir une portion de baille de forteresse.

« Cette clôture, telle que nous sommes en mesure de la restituer, eût certainement englobé les ruines à perron existant à 40 mètres au nord-est de l'encoignure réalisée² (pl. VIII, fig. 6). J'ai analysé par ailleurs leurs parties actuellement reconnaissables³. Quant à leur nature, le témoignage de l'ordre de paiement de 1398 cité *supra*⁴ se combine avec celui d'une note manuscrite de la première moitié du XVIII^e siècle, au plus tard⁵; ils sont corroborés graphiquement par le Hollan-

1. Elles paraîtraient avoir été reconnues sur cette distance au temps de la restauration. Cf. Harmand, *op. cit.*, p. 181, fig. 4.

2. *Ibid.* Elles ont été mises au jour le 5 octobre 1858. Cf. le *Journal des travaux*, à cette date, et Harmand, *Ibid.*, p. 192.

3. *Ibid.*, p. 192-193.

4. Cf. p. 163 note 2.

5. Archives nationales, R⁴ 126, Papiers des Princes, Orléans, Minuttes de l'Inventaire de la Châtellenie de Pierrefonds fait par feu M. Minet, président du présidial de Crespy, feuillet Châtellenie de Pierrefonds, S. Pierrefonds. Il y est dit qu'à Pierrefonds « il y a un chapitre de Saint-Jacques. Avant les

dais (?) J. Duviert, qui vit Pierrefonds en 1611¹, et révèlent là les restes d'une église dédiée à saint Jacques. Ce sanctuaire probablement assez ancien, construit « en matériaux très mal appareillés, presque bruts² », paraîtrait avoir servi de chapelle au manoir, dans le périmètre duquel on ne découvre, semble-t-il, aucune trace d'un local cultuel (fig. 1). En tout cas, le même titre de Saint-Jacques se retrouve, après l'établissement du château fort, à la chapelle intérieure de celui-ci³. A en juger par une découverte faite le 11 octobre 1858⁴, un cimetière, ayant livré un mobilier intéressant, entourait cette église. Peut-être l'inclusion du site dans la résidence ducale y eût-elle entraîné l'installation de jardins.

« Ainsi le manoir de Pierrefonds peut-il être restitué, dans ses grandes lignes, comme un chevron étalé sur quelque 160 mètres, du nord-est au sud-ouest, et large en moyenne de 45 mètres, entre les bords du coteau qui domine la cuvette du bourg et le vallon d'Autreval.

« Achevé, il eût juxtaposé de bas en haut de la pente :

— un *hôtel* élevé et massif à flanquements quadrangulaires ;

— une cour intérieure et des dépendances, plus basses sans doute, et moins soignées ;

— puis, dans un vaste enclos — 60 % de l'ensemble — au profil longitudinal accidenté et pourvu de défenses à l'échelle d'un coup de main, un sanctuaire préexistant.

« Les marques de l'inachèvement aident à comprendre les principes de la progression architecturale. On commença par le logis, presque terminé, au moins pour le corps de bâtiment et la tour est, lors du changement d'orientation des travaux. Peu avant celui-ci, on mit à la fois en chantier les communs et l'enceinte, qui devaient rester à l'état d'amorces.

« Rien, dans tout cela, ne paraît sortir du dernier quart du XIV^e siècle, au maximum, même si certains termes de compa-

guerres de la Ligue, l'église était devant la porte du château ; elle est présentement démolie et ruinée ». Cf. Harmand, *op. cit.*, p. 254, note 3.

1. *Ibid.*, p. 197, fig. 13 : mesure marquée de la lettre D en avant et à droite du château.

2. *Journal des travaux*, *loc. cit.*

3. Harmand, *op. cit.*, p. 193, note 2.

4. *Journal des travaux* à cette date. Cf. Harmand, *Ibid.*, p. 192.

raison évoqués plus haut excèdent ces limites¹. J'ai déjà souligné² la possibilité d'une attribution à la première maison d'Orléans, avant 1393. Mais les proportions de l'ensemble cadreraient parfaitement avec la courte période allant de la prise de possession effective du duc Louis aux débuts de la construction de la forteresse, en 1397 au plus tard. Dans l'état actuel des choses, rien n'infirme, et bien des détails tendent à faire envisager, l'hypothèse de la réalisation des deux édifices par le même maître d'œuvre, Jehan Lenoir.

« Des fouilles permettraient sans nul doute d'élargir les connaissances. Certaines seraient faciles, à Saint-Jacques, à la poterne sud-ouest, au-dessus de la cave extérieure. L'un des contreforts du front sud-est du logis doit exister encore dans l'angle sud-ouest de la fausse cour ; son dégagement serait souhaitable ; de même une reconnaissance du premier étage des caves intérieures. Quant aux tours ayant flanqué le bâtiment principal, il n'est pas exclu que leurs fondations subsistent vers les coins nord et nord-ouest de celui-ci. Mais ces zones correspondent aujourd'hui à l'entrée du château et à l'ouest de la grande cour. »

M. P. Héliot, a. c. n., signale que le plan de ce manoir gothique a pour origine celui des manoirs du XII^e siècle bâtis en bois.

M. F. Salet, m. r., félicite M. Harmand pour son exposé, qui apporte des clartés nouvelles sur le site du château. Il désirerait, toutefois, connaître les motifs qui ont conduit à choisir pour le manoir un emplacement qui n'avait rien d'exceptionnel. M. Harmand répond qu'à partir de 1394 les rapports du duc d'Orléans avec le duc de Bourgogne se sont considérablement aggravés. Il a donc fallu se préoccuper de la défense du Valois, d'où l'idée d'installer une forteresse en partant d'une construction déjà existante.

M. L. Carolus-Barré, m. r., s'étonne que, pendant la période « capétienne » de Pierrefonds (de la fin du XII^e au milieu du XIV^e siècle), on ne possède aucun acte des rois de France

1. Pour le style des cheminées conservées au revers du front sud-est du logis, cf. Verdier et Cattois, *op. cit.*, t. II, dernière planche avant la p. 209.

2. *Op. cit.*, p. 198, note 4 ; p. 200.

daté de Pierrefonds. M. Harmand indique que nous connaissons au moins avec certitude un séjour de Philippe le Bel ; des tablettes de la maison de ce prince (conservées au xviii^e siècle à Genève) attestaient sa présence les mardi 22 et mercredi 23 octobre 1308 (cf. Lebeuf, *Histoire de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XX, 1753, p. 302). Quant à Louis d'Orléans, il résida à Pierrefonds du 18 juin au 14 juillet, puis le 22 juillet 1396, les 4 et 14 juillet 1401, les 15 et 18 février 1406 (cf. Jarry, *op. cit.*, p. 179, 254, 333).

Séance du 14 Décembre.

La parole est donnée à M. Pierre Héliot, a. c. n., pour une communication sur les **églises du Moyen âge aux collatéraux dotés de fenêtres hautes.**

« La cathédrale de Bourges est un édifice singulier et d'une magnifique ampleur, qui doit ce double caractère à une élévation insolite en son temps. Rappelons son âge pour n'avoir pas à y revenir. Elle sortit de terre environ l'an 1195. Le chevet, attaqué de prime abord, fut terminé vers 1214. Le reste suivit au cours du xiii^e siècle, sauf la façade achevée beaucoup plus tard. Le grand vaisseau y est entouré par deux collatéraux de hauteur inégale et qui contournent l'abside : celui de l'extérieur relativement bas, tandis que l'autre est déjà suffisamment haut pour s'accommoder d'un triforium et de courtes fenêtres, à l'instar du chœur et de la nef. D'où une coupe transversale en double escalier, comptant deux échelons sur chacun de ses flancs et trois rangées de baies ouvertes sur le dehors, chacune correspondant à l'un des vaisseaux. Il semble bien que l'architecte génial, auteur du programme définitif, eut l'ambition d'inclure le volume des collatéraux intérieurs à celui du vaisseau principal, sans toutefois se départir de la formule basilicale ; en d'autres termes, qu'il se soit efforcé de trouver une solution moyenne entre le thème traditionnel, unanimement respecté par les premiers maîtres gothiques, et la formule radicale de l'église-halle, récemment mise à la mode dans l'Ouest sous le patronage de Saint-Pierre de Poitiers. La hauteur inusitée des piliers, leur minceur, leur écartement et la gracilité des colonnettes qui les accompagnent